



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7550 Nr

1000			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport: 23.//6.0.9			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Ce LTI Colon - Selfill			
Personne sur place: HE BURTON code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Leve du MAIROUX, 2-4650 SOUTAGN			
Date de visite 29/0-3// Date d'émission 29/0-3// Références client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 271 bis 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :		10	
Tension d'utilisation : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circi	alts terriiriadx .	1+
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		ucrog.
Etat du matériel électrique installé	V		
Mesures de protection contre les contacts directs	V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	4		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	N		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	9		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	3/		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		<del></del>	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		-1
	1		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :59 ΜΩ	4		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SO	COTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
2 Commence to 8 % of New H.D. of Commence of the second			
THE RESIDENCE OF THE SEED OF T		20 822 20 0 2 1 1 1 1 1 2	
E I DE DOCUME CONTROL O DE LO DE LA SECULIA			
REPARENCE S SELECTION CONTRACTOR SELECTED AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	THE COURSE SECRESS		
AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	COLUMN EL EL EMPERADO	600 60 12 (2012) 12 (2 13 14 15 15 16 16	20
Conclusion:			AP
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
□ L'inetallation électrique n'est pas conforms aux proscriptions du P.C.LE. Une visite	complémente	ire est à evécuter	. nar   H
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dessier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
Nom et visa de l'inspecteur : / Nom et visa du demandeur pour réception :			
WWW.Cotts 50.708	_ /	6	V8

- □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par de même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dessier. WWW.certigreen.bem et visa du demandeur pour réception : Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASB. - IVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-1101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be